

Le Courrier du Canada,

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

Rédacteur:—A. E. AUBRY.

Editeur-Propriétaire:—J. T. BROUSSAULT.

JE CROIS, J'ESPERE ET J'AIME.

Le clergé italien et l'indépendance du Saint-Siège.

Un des résultats de la guerre d'Italie a été—personne ne le conteste plus aujourd'hui—d'arracher au Pape les trois quarts de son domaine temporel, de préparer la spoliation du reste, et de mettre ainsi en danger l'indépendance du Saint-Siège et la liberté de l'Eglise. Nous n'accusons point le gouvernement qui tira l'épée du fourreau pour assurer à l'Italie un sort meilleur; nous constatons un fait que les événements se sont chargés de démontrer jusqu'à l'évidence.

Quoique cette guerre eût à la rigueur entraîné pour le Saint-Siège des conséquences moins désastreuses, toujours, est-il que dès le premier jour elle excita de vagues appréhensions dans le monde catholique. Nos soldats n'avaient pas encore franchi les Alpes, que ces appréhensions se manifestèrent de toutes parts dans notre pays, où le patriotisme ne se laisse pourtant pas facilement dominer par d'autres pensées, et à un moment où le parti le plus sûr était d'approuver ou de se taire.

L'épiscopat français, auquel personne ne soupçonnait alors un velleité quelconque d'opposition à l'égard du pouvoir établi, se montra si préoccupé, que le gouvernement ne lui demanda des prières publiques pour le succès de nos armes qu'après lui avoir donné l'assurance solennelle que le Saint-Père serait respecté dans tous ses droits de prince temporel. Et néanmoins, malgré les espérances de la révolution, aucun intérêt conservateur n'était encore fatalement compromis; nous n'en voulons d'autres preuves que cette paix de Villafranca qui brilla comme un rayon au milieu de l'orage. Elle aurait tout concilié, tout sauvé, et la gloire du vainqueur et l'amour-propre du vaincu, et l'indépendance de la Péninsule et les droits séculaires du Saint-Siège, si le gouvernement qui avait deux fois triomphé d'une des plus grandes et des plus braves armées du monde avait su ou voulu triompher de l'ambition du Piémont et des projets de Mazzini. Le Piémont se voyait sauvé d'un désastre imminent et agrandi d'une riche contrée; il n'était pas content. Les espérances unitaires de Mazzini étaient déçues; il s'en venait en surcroît ses amis et en menaçant ses ennemis. Il devenait manifeste que, sans une énergique volonté de la France, c'en était fait de l'échecuse solution de Villafranca. Cette solution ne fut pas seulement compromise, elle fut foulée au pied.

Avant Villafranca, les droits du Saint-Siège n'étaient que menacés; depuis Villafranca, ils ont été odieusement atteints. Mais pourquoi la France catholique redoutait-elle la guerre d'Italie? Parce que cette guerre pouvait encourager la révolution, qui avait juré d'anéantir le pouvoir temporel; et que l'anéantissement du pouvoir temporel allait ébranler l'indépendance du vicaire de Jésus-Christ et la liberté de l'Eglise. Il n'y avait pas deux manières d'envisager la question. Le Pape a-t-il des droits temporels? Sa souveraineté temporelle n'est-elle pas dans l'ordre naturel des choses la principale garantie de son indépendance spirituelle? Voilà un grave incident dont il n'était permis à aucun catholique de faire abstraction.

Quelle a été l'attitude du clergé italien? A-t-il prévu tous les dangers qu'entraînait la révolution pour le Saint-Siège et le catholicisme? Pouvait-il concilier les nécessités de sa situation politique avec les droits de la Papauté et les intérêts de l'Eglise? Qu'on ne nous accuse pas de révéler intempestivement des méprises et des défaillances, de fournir témérairement des armes aux adversaires du Saint-Siège et du clergé catholique! Depuis deux ans, la plupart des journaux de Paris ne cessent d'articuler des faits, d'enregistrer des documents, de citer des noms propres pour proposer l'attitude patriotique du clergé de France. Nous avons suivi avec une attention particulière leurs correspondances de Turin, de Milan, de Gènes, de Naples, de Messine. Que nous reprochent-elles à nous, qui reprouvons les excès du piémontisme et protestons en faveur des droits du Saint-Siège? D'obéir à des rancunes politiques, d'encourager dans ses aveugles débauches le clergé français, de calomnier le mouvement italien généralement secondé par le clergé de la Péninsule.

Nous repoussons la plupart de ces allégations comme fausses ou exagérées. Mais constatons tous les faits, prétendez qu'une portion du clergé italien n'a pas fait fausse route dans la question romaine, refusez de lui faire comprendre qu'il est enfin temps de renoncer à d'imprudentes illusions et à de funestes entraînements, ce serait non-seulement commettre une maladresse, mais encore nier l'évidence et mal défendre les intérêts de l'Eglise.

Au demeurant, ce n'est point à la légèreté et avec des systèmes préconçus que nous abordons ce terrain. Avant d'éclairer les autres, il est juste qu'on cherche d'abord à s'éclairer soi-même. Depuis deux ans nous avons parcouru,

à deux reprises, l'Italie entière. A la suite de la paix de Villafranca, nous avons étudié le mouvement italien dans le Piémont, la Lombardie, la Vénétie et l'Italie centrale. L'année dernière, nous avons assisté en Sicile aux premières péripéties de l'invasion garibaldienne, et dans le royaume de Naples, à cette étrange mêlée de complots, de séditions, d'intrigues, de lâchetés qui ont précipité un trône. En 1859 comme en 1860, au nord comme au sud de la Péninsule, il aurait fallu être singulièrement aveuglé pour ne pas saisir la pensée générale qui dirigeait les événements. Partout on voyait se dessiner au grand jour le plan annexionniste de M. de Cavour et le plan unitaire de Mazzini; partout on activait les antipathies et les haines contre Rome; partout on dirigeait toutes les batteries révolutionnaires contre le grand obstacle au triomphe de l'annexion et de l'unité, le pouvoir temporel.

Aussi ne comprenions-nous rien à l'indifférence et à l'enthousiasme d'une partie du clergé qui avait des larmes de joie pour les prétendus libérateurs, et pas un sentiment de préoccupation pour le Saint-Siège spolié d'une partie de ses Etats et menacé dans l'autre. Ce qui augmentait notre surprise, c'est qu'en France de vagues pressentiments avaient suffi pour alarmer tous les évêques, tous les prêtres, tandis qu'en Italie de tristes réalités étaient loin d'ouvrir tous les yeux. Nous voudrions pouvoir affirmer que dans ces entraînements révolutionnaires il y avait beaucoup de dupes et pas un complice.

Ce qui rend moins excusables l'insouciance des uns et les applaudissements des autres, c'est la réserve d'un grand nombre d'évêques italiens, c'est l'admirable fermeté des plus savants et des plus illustres d'entre eux. A part quelques exceptions, l'épiscopat remplit noblement son devoir. Le Sacré Collège se serre chaque jour davantage autour du Vicaire de Jésus-Christ; il s'associe à toutes ses douleurs et est prêt à partager tous ses périls. Qui ne connaît la grandeur d'âme qui a déployée au milieu d'indignes persécutions le cardinal archevêque de Pise; le caractère apostolique du cardinal archevêque de Bologne, l'âme des gloires et des lumières de l'Eglise, que la douleur de voir le Pape spolié et la liberté religieuse atteinte a précipité dans la tombe! Nous avons plus d'une fois montré quelle dignité et quelle énergie l'éminent cardinal de Naples a opposés à l'émeute, et avec quelle rare prudence il évite d'immorables écarts.

Cette intelligence des grands intérêts catholiques, cette fermeté dans le devoir ont été moins générales dans les rangs du clergé séculier, peut-être moins générales encore parmi les membres du clergé régulier. Dans le principe, les entraînements et l'irréflexion atténuent et expliquent beaucoup d'actes imprudents, beaucoup de paroles légères; mais depuis que les événements ont une portée bien caractérisée, depuis que le Saint-Siège a parlé pour démasquer et flétrir les attentats du Piémont, il n'est plus permis de conserver une illusion. Favoriser les tendances de M. de Cavour ou de Garibaldi, s'associer à des manifestations contraires aux droits de la Papauté, ce ne serait plus une erreur, ce serait un crime.

Lorsque l'Autriche fut chassée du Milanais, le clergé lombard fit éclater une joie enthousiaste. Il ne s'associa pas seulement aux manifestations populaires, il les dirigea et les bénit. Il n'y avait dans cette attitude rien que de naturel. Le droit de la guerre renvoyait l'étranger au delà du Mincio; le Milanais était rendu à l'Italie. Il était juste d'applaudir à l'expulsion de l'étranger; mais pouvait-on applaudir aux faits et gestes d'un peuple qui s'adjugeait les plus italiens des Etats de l'Italie, et empiétait audacieusement sur les droits de l'Eglise? Ce qui induit en erreur le clergé milanais, c'est qu'il ne semble pas avoir compris la différence qui existe entre la situation de la Lombardie et celle des autres provinces de la Péninsule. La Lombardie est redevenue légalement italienne; mais les autres provinces qui n'avaient pas cessé d'être italiennes sont devenues piémontaises par l'acte, la violence et le mépris du droit des gens.

On ne pouvait raisonnablement conserver un doute sur les véritables tendances du Piémont. Avant la cession du Milanais, on connaissait la guerre perdue qu'il faisait au Souverain Pontife et à l'épiscopat. Après cette cession, il commettait de plus éclatants méfaits; il empêchait un savant prêtre, nommé selon tous les principes concordataires, de prendre possession du siège archiepiscopal de Milan, s'annexait les Romagnes, s'emparait violemment des Marches et de l'Ombrie, dépouillait l'Eglise de ses biens.

Comment donc expliquer aujourd'hui des décisions capitulaires, des circulaires de l'autorité religieuse, prescrivant des hymnes de joie pour la célébration d'une fête établie pour célébrer une lamentable série d'attentats, et préparer les esprits au couronnement de ces attentats par la spoliation de la Papauté?

Des mandements autrement nombreux

et dignes de respect nous consolent de ces regrettables défaillances. Mais que signifie la suspension des pouvoirs et autres graves peines canoniques dont on menace solennellement les prêtres qui prendront une part quelconque à la fête de l'Unité, si ce n'est que plusieurs d'entre eux se laissent trop facilement dominer par l'influence piémontaise? Quoi! vous félicitez le clergé français de renoncer à ses usages pour obéir à de vieilles décisions de congrégations relatives aux détails les plus minimes du culte, et vous désobéissez à la voix de vos évêques, défendant les droits imprescriptibles du Saint-Siège!

Si, dans le nord de la Péninsule, le clergé ne s'est pas suffisamment défilé du Piémont, dans le sud il n'a pas toujours résisté à un puéril engouement pour Garibaldi. Le dictateur doit en partie la conquête de la Sicile aux sympathies et à l'influence des moines. Nous ne craignons pas de rappeler les premières manifestations de Palerme, parce que nous y trouvons pour le clergé un enseignement qui ne doit pas être perdu. Qu'a gagné la Sicile en indépendance et en bien-être? On avait promis l'autonomie, la liberté civile, un plus grand développement de liberté religieuse. L'invasion des gendarmes piémontais, de sanglantes exécutions, l'anarchie, le chaos, voilà la réalisation de ces beaux rêves.

Garibaldi n'était pourtant pas un homme nouveau, un prophète mystérieux suscité pour protéger l'Eglise. Il s'était illustré dix ans auparavant dans la ville de Rome par d'impérissables exploits, il avait plusieurs fois exprimé sa pensée sur les Alpes; en cinglant de Gènes vers Palerme, en promenant de Messine à Naples le drapeau de la révolution, rien n'indiquait qu'il eût apporté quelque modification essentielle à son programme religieux. Garibaldi est toujours le même; d'une main il travaille pour Mazzini; de l'autre, il menace et outrage le vicaire de Jésus-Christ.

Nous n'insistons pas davantage sur les principes et les conséquences de la révolution italienne. Les évêques emprisonnés ou exilés, les ordres religieux supprimés, les biens de l'Eglise confisqués, les droits de la conscience méconnus, les conventions les plus sacrées abolies, et par-dessus tout la souveraineté pontificale violée, l'indépendance du Saint-Siège et la liberté de l'Eglise menacées, tel est le bilan religieux de cette déplorable révolution, et elle n'a pas encore dit son dernier mot.

Au commencement de la guerre d'Italie, peut-être, on pouvait ne pas prévoir tous ces désastres. Soit. Mais aujourd'hui les hommes se sont démasqués; les événements parlent d'eux-mêmes. Le clergé italien n'a rien à espérer, il a tout à craindre. Ce qui hier n'était qu'une méprise et une détachance devient aujourd'hui un crime et une révolte. Rome a protesté contre la ruse et la violence; l'immense majorité des évêques a tracé la ligne de conduite à suivre; la plupart des membres du clergé font leur devoir; la presse religieuse ne recule ni devant les amendes ni devant la prison. Les enseignements partent de trop haut, les exemples sont trop nombreux pour n'être pas suivis en Italie aussi bien qu'en France et dans le reste du monde catholique.

Si nous envisageons d'un œil confiant les conséquences que tant de perturbations amèneront dans l'état moral et religieux de l'Italie, il nous sera permis de nous réjouir que la ferme attitude du clergé de France ait exercé une influence morale immense sur celle du clergé d'Italie; qu'on qu'on ait pu dire jamais, il a montré qu'il avait l'intelligence du vrai dévouement aux intérêts de l'Eglise et de son chef suprême.

P. LAMAZON.

On lit dans le *Morning-Post* du 5 juin :

Aujourd'hui, les troupes françaises évacuent la Syrie. Nous croyons qu'on reconnaîtra la parfaite exactitude de la nouvelle que nous avons donnée il y a quelques jours, annonçant qu'elles se rembarqueraient toutes, sans exception, et qu'il ne resterait pas un seul soldat de Napoléon III pour prêter main-forte aux officiers de la Porte dans le gouvernement de la province. On ne verra plus de zouaves se morfondre derrière eux pour soutenir l'influence de la France dans le Liban. Ce fait provoquera naturellement sur la question de la protection de la France des sentiments contraires, suivant l'impulsion des préjugés des différentes nationalités. Mais voici pour nous une occasion de rendre loyalement justice à ce que les Français appellent la fidélité de leur gouvernement à s'acquitter de ses obligations envers l'Europe.

La cour des Tuileries souhaitait ardemment de prolonger l'occupation, et, malgré l'intérêt qui la porte à garder un pied dans la Syrie, malgré sa manière propre d'invisager l'importance de la querelle entre les races rivales du Liban, il est très-possible qu'elle ait eu réellement foi dans le parti qu'elle adoptait, et qu'elle se soit comme, en

quelque sorte, vue obligée d'étendre sa protection sur tous ses coreligionnaires, quoiqu'ils soient les plus antichrétiens des chrétiens. Pour notre compte, nous avons constamment cru que l'intervention française, qui n'a en lieu qu'après le rétablissement de la paix, n'a produit que du mal pendant qu'on s'efforçait ensuite de rassembler et d'organiser le pays.

La partialité de la puissance protectrice se fit jour dans les tribunaux turcs; ceux qui étaient presque les accusateurs furent constitués juges des accusés. Les dépositions des Maronites et les dépositions des Druses furent placées dans des catégories tout à fait distinctes, et l'on continua encore de châtier impitoyablement alors que la justice paraissait avoir été déjà plus que satisfaite, et que la politique la plus simple ou la plus évidente, demandait qu'on entrât dans les voies de la conciliation. Tous ces maux sont certainement provenus de l'intervention militaire qui cesse à partir d'aujourd'hui. Mais il peut sembler désobligeant de les rappeler au moment même où le gouvernement français prouve qu'il est fidèle aux conditions auxquelles il a souscrit en mars dernier, et qui mettaient à une occupation qu'il avait si fort à cœur de maintenir un terme.

Ce qui nous paraît être un mauvais service pour toutes les races qui habitent le Liban, la France, nous n'en doutons pas, croit très-sincèrement que c'est un immense service rendu aux Maronites. La question syrienne se réduit donc à celle de la forme de gouvernement à donner à cette province. Nous voyons avec plaisir que, dans la séance de lundi, lord John Russell a nié l'exactitude de la nouvelle annonçant que les représentants des grandes puissances à Constantinople s'étaient accordés pour que le gouvernement du Liban eût à sa tête un caïmacam professant la religion de la majorité. Le télégraphe avait transmis cette nouvelle de Constantinople par la voie de Paris. Nul doute que la décision qu'il expédiait comme ayant été prise ne fût précisément telle que le gouvernement français le souhaitait.

Mais, quoique la proposition ait un certain côté spécieux, personne ne peut s'abuser sur son but, qui est que les Druses, les Mutualis et les Turcs dans le Liban et autour du Liban soient désormais sans l'autorité d'un chef Maronite. Et de fait, si l'Europe était d'humeur à donner son adhésion à un pareil arrangement, la France obtiendrait tout ce que la France a constamment demandé mais, d'un autre côté, tout ce que la Grande-Bretagne, l'Autriche et la Turquie ont énergiquement constaté. La nouvelle qu'il y avait eu, à cet égard, un accord, est complètement prématurée. Non-seulement elle l'est, mais encore nous sommes sûrs que jamais ni la Turquie, ni les puissances protectrices ne consentiront à cette proposition.

Les diplomates qui envisagent en même temps et ce qu'il y a de mieux et ce qui est le plus praticable, auront à examiner sur les lieux mêmes quel plan aurait du succès et ce qui sera bien accueilli par leurs collègues ainsi que par la Porte. Nous ne pouvons harceler le gouvernement turc. Rappelons-nous qu'il cède déjà beaucoup quant il consent à déposer son autorité entre les mains des chrétiens. Un fonctionnaire turc d'extraction européenne est communément obligé de se conformer à la religion musulmane. Nous pensons qu'il n'y a pas d'autre question que celle-ci, à savoir, si les Turcs consentiront de bonne grâce à ce que le chef immédiat des Maronites soit chrétien. C'est ce que nous fait voir, par exemple, la proposition tendant à nommer trois caïmacams. Mais nous croyons qu'elle a été rejetée et qu'on s'est décidé pour qu'il n'y ait qu'un seul gouverneur. Il s'est élevé ensuite une autre question, celle de savoir si un chef ainsi nommé relèverait immédiatement de la Porte, ou si la Syrie tout entière ne devrait pas plutôt être convertie en une grande vice-royauté à laquelle serait soumis le gouverneur du Liban. Le gouvernement turc a rejeté cette proposition, redoutant le résultat d'un système de décentralisation. S'il est également décidé aussi que le chef du Liban sera un et indivisible, il ne reste plus qu'à vider cette double question: Dans quelle race, dans quelle religion sera-t-il choisi?

Sera-t-il Turc ou Maronite, ou chrétien européen? Et si l'on choisit celui-ci, dans quelle communion de l'Eglise chrétienne le prendra-t-on? Il faudra décider aussi en quelles mesures les différentes races auront le droit de s'administrer elles-mêmes. Nous pensons que la meilleure manière de résoudre ce problème est que toutes les tribus et tous les intérêts soient largement représentés dans le conseil du nouveau pachà de telle sorte que les uns ne puissent être opprimés par les secrètes influences des autres. En même temps, toutefois, il faut que le gouverneur ait assez d'autorité pour empêcher les rivalités des différentes races de dégénérer en ardente hostilité.

En présence du rappel de l'armée de Syrie, les écrivains qui, depuis dix ans, se sont faits les champions de l'alliance anglaise, et reçoivent toujours avec un nouveau plaisir les insultes et les avanies dont la bonne voisine est si prodigue à notre égard, doivent être fiers de leur œuvre.

Il est véritablement instructif, le bilan des avantages que procure à la nation française l'entente dite cordiale. Grâce à elle et au mutisme de notre presse anglomane, la Grande-Bretagne a le champ libre; elle peut impunément violer le traité de Paris, s'emparer de Périm et défendre à la civilisation de percer l'isthme de Suez. Elle a pu insulter tous les rois dans la personne de l'assassin Bernard, porté en triomphe par le peuple de Londres.

Quand elle s'est arrogé la prétention de s'immiscer dans nos affaires intérieures et de compter nos vaisseaux, loin de sentir le rouge du patriotisme s'imprimer sur leur front, ces mêmes écrivains, si arrogants à l'égard de Rome ou de Naples, se sont faits bien humbles, bien petits; nous les avons vus dévoiler complaisamment à nos voisins la faiblesse relative de la marine française, et leur dire: " Bons amis, de quoi vous plaignez-vous? Pourquoi cet air sombre et sévère? De quel crime sommes-nous donc coupables? Redoutez-vous, par hasard, notre puissance navale? Mais voyez donc notre budget; il est le tiers du vôtre, et quand vous construisez dix vaisseaux en un an, nous en construisons deux. Vos craintes, en vérité, nous font trop d'honneur, elles ne sont pas sérieuses. Ne savez-vous pas bien que le jour où vous le voudrez, notre flotte disparaîtra? " Et l'Angleterre de répondre à toutes ces platitudes avec le mépris qu'elles méritent, et de continuer ses armements. Aujourd'hui seize vaisseaux de ligne anglais sillonnent et commandent ce lac français appelé Méditerranée, sans préjudice de l'escadre du canal, comptant dix vaisseaux pour surveiller Cherbourg! A ces vingt-six vaisseaux, que pouvons-nous opposer? L'escadre de Toulon! neuf vaisseaux!

En 1860, un officier français obtint d'un des souverains de la côte d'Abyssinie une cession de territoire pour fonder un établissement français non loin de la Mer-Rouge. *La Patrie* et *la Constitution* pourraient-ils nous dire ce qu'est devenu le traité? *L'Indépendance belge* a prétendu qu'il n'avait pas été ratifié, l'Angleterre s'y opposant.

Mais c'est en Italie que l'on est à même d'apprécier les bénéfices de l'alliance. A Turin, un premier ministre, anglo-mane de vieille date pour le malheur de son pays, marche, appuyé sur l'Angleterre, de spoliations, de fourberies, de fourberies, à la réalisation de l'unité italienne, chimère qui depuis dix-neuf mois a ruiné la Péninsule et fait verser des flots de sang; chimère qui, si jamais elle se réalisait, serait pour la puissance française un immense échec, pour le catholicisme un immense péril. En face d'une pareille ingratitude, est-il au moins un de ces écrivains qui ait senti l'insulte qu'on nous jetait à la face, qui se soit écrié: Si nous avons enlevé l'Italie à l'Autriche, ce n'est pas au profit de l'Angleterre, des protestants et des saint-simoniens; ce n'est pas pour renverser le trône des successeurs de saint-Pierre; ce n'est pas pour violenter neuf millions de Napolitains et leur imposer par la terreur et la mitraille un joug qu'ils repoussent et qu'ils ont le droit de repousser. S'il en est un, qu'on le nomme! S'il en est un qui ait protesté de toutes ses forces d'honnête homme contre cette inique et barbare morale du fait accompli qu'on le nomme!

Quand, malgré le fameux principe de non-intervention, l'Angleterre a jeté par son or Garibaldi sur la Sicile; quand les artilleurs anglais ont couru sur les rives du Volturne pour sauver les blouses rouges, et tirer sur les soldats d'un prince en paix avec S. M. Victoria Ière, en est-il un seul qui ait stigmatisé comme elle le mérite une semblable infamie? S'il en est un, qu'on le nomme! Quand Palmerston, par l'organe du *Morning Post*, s'est vanté d'avoir par sa ferme pression provoqué le rappel de l'escadre de Gaète, en est-il un qui ait pris la plume pour démontrer l'orgueilleuse insulaire? Hélas! qui pouvait dire des hommes complices et serviteurs de la politique anglaise, dans sa haine stupide contre un jeune souverain coupable de ne vouloir pas livrer à la Grande-Bretagne l'industrie de son pays, des hommes qui chaque jour étourdissaient le Gouvernement de leurs criailleseries à cause de la flotte de Gaète, et qui aujourd'hui, en réclamant chaque matin l'abandon de Rome, ne sont que des instruments de la haine anglaise contre le catholicisme, et lui préparent le plus grand des triomphes, si par malheur on exauçait leurs vœux!

Que ne pourrions-nous pas dire du mutisme de ces messieurs en présence des misères de l'Irlande? Ont-ils trouvé une parole de sympathie pour tous les opprimés de l'Angleterre, redemandant, les uns la terre de leurs ancêtres, les autres leur indépendance nationale? Mais, à quoi bon? N'en avons-nous pas

trop dit déjà pour l'honneur national? Si du moins cette misérable attitude vis à vis de l'Angleterre se compensait par quelques avantages; si elle avait rapproché les deux peuples, détruit de réciproques jalousies; si cette alliance si choyée, si demandée, était sortie du domaine des mots pour entrer dans les faits! Mais rien de pareil n'a lieu. Jamais la divergence d'intérêts n'a été plus tranchée: l'Italie et la Syrie sont à pour le prouver. Jamais les exigences de l'Angleterre n'ont été plus insatiables. Non contente de l'empire des mers, il lui faut encore le grand marché français. Quelles en seront les conséquences pour notre industrie, qui, sous le régime protecteur, a quintuplé en cinquante ans? C'est le secret de l'avenir. Jusqu'ici le résultat le plus clair se traduit par d'énormes pertes sur les revenus de l'Etat, pertes que devra combler la bourse des contribuables.

Il lui faut le monopole des pêcheries, et une discussion à jamais mémorable vient d'apprendre à la France stupéfiée que la convention du 16 novembre 1860, défendue par M. Michel Chevalier, portait un coup terrible à notre puissance navale. Hétons-nous d'ajouter, pour rendre justice à qui de droit, que le Sénat, par son vote, s'est montré à la hauteur des circonstances, et a donné pleine satisfaction aux intérêts menacés. Après le blâme solennel et presque unanime du premier corps de l'Etat, la convention du 16 novembre est frappée mortellement. Les braves amiraux qui ont déjà tant de droits à la reconnaissance du pays, viennent d'acquiescer un beau titre de plus. Si le peuple français consomme moins de harengs que le peuple anglais, il s'en consolera vite en pensant aux avantages que procure à sa flotte la pêche telle qu'elle se pratique aujourd'hui. Le hareng à cinq centimes lui paraîtrait bien amer s'il devait lui coûter la perte de sa marine!

Que l'école anglomane, que l'école des aristocrates à libre-échange le sachent bien, l'opinion publique n'est pas avec elle; elle pourra chanter les louanges de l'Angleterre, taire toutes les misères qui rongent cette société si brillante de loin, si pourrie, si malade, lorsqu'on écarte le vernis pour scruter les bas-fonds; elle pourra dissimuler les crimes de l'Angleterre, les défendre au besoin et subir toutes ses exigences, mais la nation française sait à quoi s'en tenir; elle sait que tout vent qui souffle du côté de la Tamise ne lui apporte que haine, injures ou calomnies; elle sait qu'il y a moins d'un an, la Grande-Bretagne a tenté de brasser une bonne bonne petite coalition à propos de la Savoie, et qu'elle ne s'est arrêtée que devant l'opposition de la Russie. Quo pouvaient seules l'Angleterre et la Russie? a dit lord John Russell au Parlement. Elle sait enfin l'ignominieuse attitude de l'Angleterre à notre égard dans la question de Syrie; elle sait que si nos troupes quittent le Liban sans avoir accompli l'œuvre toute chrétienne dont elles étaient chargées, la responsabilité revient tout entière, non pas à l'Europe, mais à la grande-Bretagne.

XAVIER DE FONTAINES.

La question d'Argent.

On lit dans le *Courrier des Etats-Unis* :

Il paraît admis que, dans le message qu'il prépare pour soumettre au Congrès sur la situation du pays, M. Lincoln doit demander la faculté de faire appel au crédit public jusqu'à concurrence de 200 millions de dollars. Les partisans de la guerre à outrance ne se montrent nullement effrayés de ce chiffre;—quelques-uns parlent même délibérément de le porter à 300 ou 500 millions,—et tout présage que le gouvernement rencontrera des dispositions semblables dans la majorité des deux chambres. Mais si le vote de l'emprunt ne fait pas difficulté, la réalisation en est moins aisée, et les moyens à prendre pour y arriver préoccupent sérieusement dès aujourd'hui les hommes placés à la tête des finances fédérales.

Deux systèmes sont en présence: celui d'un emprunt pur et simple et celui d'une émission de bons du Trésor; mais ni l'un ni l'autre n'est sans inconvénients. Le premier expose le Trésor à une perte énorme, car après ce qui s'est passé récemment, il n'y a pas à se flatter de voir les nouveaux titres de la dette fédérale soumissionnés à plus de 75 ou 80. Le second tend—comme nous l'avons déjà fait ressortir—à établir un papier-monnaie gouvernemental, sujet à une dépréciation éventuelle, et ouvrant la voie à un état de choses qui, dans un temps donné, pourrait amener une situation analogue à celle créée jadis en France par les assignats.

Nous ne parlons ici que des difficultés immédiates, laissant au second plan celles qui se rattachent à la nécessité de trouver pour l'avenir de nouvelles sources de revenus réguliers.

Cette dernière question a été traitée depuis quelques jours par diverses feuilles dévouées à l'administration, qui trouvent une solution de la difficulté dans la création d'un impôt direct. Mais aucune n'a osé aborder à fond le problème prin-

